

ISO/TC 274

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2016-03-31

Vote clos le:
2016-05-31

Colorimétrie —

Partie 5: Espace chromatique $L^*u^*v^*$ et diagramme de chromaticité uniforme u', v'

Colorimetry —

*Part 5: CIE 1976 $L^*u^*v^*$ Colour space and u', v' uniform chromaticity scale diagram*

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.



Numéro de référence
ISO/CIE FDIS 11664-5:2016(F)

© ISO/CIE 2016

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/593e6420-9b46-41b9-8409-57629638638b/iso-cie-11664-5-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/CIE 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

CIE Central Bureau
Babenbergerstraße 9/9A • A-1010 Vienna
Tel. +43 1 714 3187
Fax +41 22 749 09 47
ciecb@cie.co.at
www.cie.co.at

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes, définitions, symboles et abréviations	1
3.1 Termes et définitions.....	1
3.2 Symboles et abréviations.....	2
4 Méthode de calcul	2
4.1 Diagramme de chromaticité uniforme (diagramme UCS).....	2
4.2 Espace chromatique uniforme.....	3
4.3 Correspondants de clarté, de saturation, de chroma et de teinte.....	5
4.4 Écarts de couleur.....	5
Annexe A (informative) Transformation inverse	8
Bibliographie	9

iTeh STANDARD PREVIEW
 (standards.iteh.ai)
 Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/593e6420-9b46-41b9-8409-57629638638b/iso-cie-11664-5-2016>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 274, *Lumière et éclairage*.

La présente deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11664-5:2009), dont elle constitue une révision technique mineure.

L'ISO 11664 se compose des parties suivantes, sous le titre général *Colorimétrie*:

- *Partie 1: Observateurs CIE de référence pour la colorimétrie*
- *Partie 2: Illuminants CIE normalisés*
- *Partie 3: Composantes trichromatiques CIE*
- *Partie 4: Espace chromatique $L^*a^*b^*$ CIE 1976*
- *Partie 5: Espace chromatique $L^*u^*v^*$ et diagramme de chromaticité uniforme u', v' CIE 1976*
- *Partie 6: Formule d'écart de couleur CIE-DE2000*

Introduction

L'espace chromatique tridimensionnel obtenu en portant en coordonnées rectangulaires les composantes trichromatiques CIE (X, Y, Z) n'est pas visuellement uniforme, pas plus que l'espace (x, y, Y) ou que le diagramme de chromaticité bidimensionnel CIE x, y . Des distances égales dans ces espaces ne représentent pas des différences perceptives équivalentes entre stimulus de couleur. Pour cette raison, en 1976, la CIE introduisit et recommanda deux nouveaux espaces (connus sous les noms de CIELAB et CIELUV) dont les coordonnées sont des fonctions non linéaires de X , Y et Z . La recommandation fut établie avec la volonté d'unifier les diverses pratiques, alors très disparates, dans le domaine des espaces chromatiques uniformes et des formules d'écart de couleur associées[2][8]. Ces deux espaces chromatiques, plus approximativement uniformes, ont été bien acceptés et largement utilisés. Des valeurs numériques représentant approximativement la grandeur des différences de couleur peuvent être évaluées simplement par la distance euclidienne dans ces espaces ou par des formules plus élaborées qui améliorent la corrélation avec la valeur perçue de la différence. L'objet de la présente partie de l'ISO 11664 est de définir les méthodes de calcul des coordonnées de l'espace chromatique CIE 1976 $L^*u^*v^*$ (CIELUV) et de l'écart de couleur euclidien utilisant ces coordonnées. La présente partie de l'ISO 11664 définit également un diagramme de chromaticité associé, projection du diagramme x, y CIE, qui conserve les lignes droites des longueurs d'onde dominantes et complémentaires. La présente partie de l'ISO 11664 ne concerne pas l'espace chromatique uniforme alternatif CIELAB,[5] ni les formules d'écart de couleur plus élaborées déduites de CIELAB, telles que la formule CMC,[3] la formule CIE 94,[1] la formule DIN 99,[4] et la formule CIEDE2000.[6]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/593e6490-9b46-41b9-8409-57629638638b/iso-cie-11664-5-2016>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/593e6420-9b46-41b9-8409-57629638638b/iso-cie-11664-5-2016>

Colorimétrie —

Partie 5:

Espace chromatique $L^*u^*v^*$ et diagramme de chromaticité uniforme u', v'

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 11664 fixe la méthode de calcul des coordonnées de l'espace chromatique $L^*u^*v^*$ CIE 1976 ainsi que des correspondants de clarté, de chroma, de saturation et de teinte. Elle comprend deux méthodes de calcul de la distance euclidienne dans cet espace, représentant la valeur perçue des différences de couleur. Elle spécifie également la méthode de calcul des coordonnées u', v' du diagramme de chromaticité uniforme.

La présente partie de l'ISO 11664 est applicable aux composantes trichromatiques calculées en utilisant les fonctions colorimétriques du système colorimétrique normalisé CIE 1931 ou du système colorimétrique normalisé CIE 1964. La présente partie de l'ISO 11664 peut être utilisée pour la spécification de stimulus de couleur se rapportant à des objets qui réfléchissent ou qui transmettent la lumière, pour lesquels un espace chromatique tridimensionnel plus uniforme que le système trichromatique est nécessaire. Ceci comprend les afficheurs auto-lumineux, tels que les tubes cathodiques, quand ils sont utilisés pour simuler des objets qui réfléchissent ou transmettent la lumière, si les stimulus sont convenablement normalisés. La présente partie de l'ISO 11664, dans son ensemble, ne s'applique pas à des stimulus de couleur se rapportant à des surfaces qui paraissent émettre de la lumière comme le font les sources primaires de lumière ou qui apparaissent réfléchir spéculairement de telles lumières. Seuls s'appliquent à de tels stimulus le diagramme de chromaticité uniforme u', v' défini en 4.1 et les correspondants de teinte et de saturation définis en 4.3.

2 Références normatives

Les documents ci-après sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 11664-1 (CIE S 014-1/E:2006), *Colorimetry — Part 1: CIE standard colorimetric observers*

ISO 11664-2 (CIE S 014-2/E:2006), *Colorimetry — Part 2: CIE standard illuminants*

CIE S 017/E. ILV: *International Lighting Vocabulary*

3 Termes, définitions, symboles et abréviations

3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans la CIE S 017 s'appliquent.

3.2 Symboles et abréviations

X, Y, Z	composantes trichromatiques d'un stimulus d'essai, calculées avec les fonctions colorimétriques du système colorimétrique normalisé CIE 1931 (connu également comme système colorimétrique normalisé CIE 2°)
Y_n	composante trichromatique, Y , d'un stimulus blanc spécifié, calculée avec les fonctions colorimétriques du système colorimétrique normalisé CIE 1931
x, y	coordonnées trichromatiques d'un stimulus d'essai, calculées avec les fonctions colorimétriques du système colorimétrique normalisé CIE 1931
L^*	clarté CIELUV
u^*, v^*	coordonnées CIELUV u^*, v^*
u', v'	coordonnées trichromatiques CIE 1976
u'_n, v'_n	coordonnées trichromatiques CIE 1976 d'un stimulus blanc spécifié
s_{uv}	saturation CIELUV
C_{uv}^*	chroma CIELUV
h_{uv}	angle de teinte CIELUV
$\Delta(u', v')$	écart de chromaticité CIELUV
ΔL^*	écart de clarté CIELUV
$\Delta u^*, \Delta v^*$	écarts des coordonnées CIELUV u^*, v^*
ΔC_{uv}^*	écart de chroma CIELUV
Δh_{uv}	écart d'angle de teinte CIELUV
ΔH_{uv}^*	écart de teinte CIELUV
ΔE_{uv}^*	écart de couleur CIELUV

Si le caractère « Δ » n'est pas disponible, il peut être remplacé par le caractère «D».

Les expressions «CIE 1976 $L^*u^*v^*$ » et «CIELUV» sont interchangeables.

Lorsque les composantes trichromatiques sont calculées en utilisant les fonctions colorimétriques du système colorimétrique normalisé CIE 1964 (désigné également comme système colorimétrique normalisé CIE 10°), l'indice 10 doit être ajouté à tous les symboles mentionnés ci-dessus.

4 Méthode de calcul

4.1 Diagramme de chromaticité uniforme (diagramme UCS)

Le diagramme de chromaticité uniforme CIE 1976 est une transformation projective du diagramme de chromaticité x,y donnant un espacement des couleurs perceptivement plus uniforme. Il est obtenu en portant, respectivement en abscisses et en ordonnées, les grandeurs définies par les formules:

$$u' = 4X / (X + 15Y + 3Z) \quad (1)$$

$$v' = 9Y / (X + 15Y + 3Z) \quad (2)$$

où X,Y,Z sont les composantes trichromatiques du stimulus chromatique d'essai évalué dans le système colorimétrique normalisé CIE 1931 défini dans l'ISO 11664-1/CIE S 014-1.

Les mêmes grandeurs peuvent être obtenues par les formules suivantes:

$$u' = 4x / (-2x + 12y + 3) \quad (3)$$

$$v' = 9y / (-2x + 12y + 3) \quad (4)$$

dans lesquelles x et y sont obtenues par les formules suivantes:

$$x = X / (X + Y + Z) \quad (5)$$

$$y = Y / (X + Y + Z) \quad (6)$$

Les distances euclidiennes dans ce diagramme peuvent être utilisées pour représenter approximativement la valeur relative des différences de couleur perçues entre des stimulus de couleur ayant des différences de luminance négligeables, de même taille approximative et observés dans des environnements identiques, par un observateur adapté au niveau photopique pour la chromaticité de l'illuminant normalisé CIE D65, défini dans l'ISO 11664-2/CIE S 014-2. Les valeurs obtenues par la présente partie de l'ISO 11664 peuvent ne pas correspondre convenablement aux différences de couleur relatives perçues dans d'autres conditions d'observation. Les distances euclidiennes sont définies par les formules suivantes:

$$\Delta(u',v') = \left[(\Delta u')^2 + (\Delta v')^2 \right]^{1/2} \quad (7)$$

où

$$\Delta u' = u'_1 - u'_0 \quad (8)$$

$$\Delta v' = v'_1 - v'_0 \quad (9)$$

les indices 0 (d'ordinaire la référence) et 1 (d'ordinaire l'essai) se rapportent aux deux stimulus comparés.

4.2 Espace chromatique uniforme

L'espace chromatique $L^*u^*v^*$ CIE 1976 est un espace tri-dimensionnel, approximativement uniforme, obtenu en portant en coordonnées rectangulaires les grandeurs, L^* , u^* , v^* , définies par les formules:

$$L^* = 116f(Y/Y_n) - 16 \quad (10)$$